# Commission thématique inter-filières agricoles et agroalimentaires internationale

## 2décembre 2021

### Projet de procès-verbal

Participent à la réunion :

Jean-François LOISEAU, Président de la commission, Fédérateur à l’export pour l’agroalimentaire

Frédéric LAMBERT, Chef du service Europe et International, DGPE

Christine AVELIN, Directrice générale de FranceAgriMer

Sonia STIMMER

Chloé PAQUETTE

Boris OLLIVIER

Isabelle TAILHAN

Charles MARTINS-FERREIRA

Thierry MEYER

Vanessa QUERE

Arnaud FOSSEY

Claire MAURICE

Alice WANNEROY

Bertrand QUEVREMONT

Clarisse AUVINET

Jean QUELLIER

Didier COULOMB

Caroline TAILLEUR

Claude CHAILAN

Cyrille SCHWEIZER

Estelle BITAN

Florence ROSSILLION

Claudine ALLAIN

Jean-Christophe NAUDIN

Bruno LEGURUN

Léonor HUGOT

Lionel LEONARD

Lucie MASSIET

Marie BONNAMY

Jean-Marc CALLOIS

Marie-Christine LE GAL

Marie-Pierre GLADE

Paul ROUCHE

Anne-Hélène LEROY

Jean-Louis HUNAULT

Isabelle LAPORTE

François LAFITTE

Monique TRAN

Nicolas OZANAM

Patrick AZEMA

Olivier GERARD

Philippe RENARD

Régis RAFFIN

Roche-Marie STERN

Sébastien LARROQUE

Selim KHODJA

Annick VIN

Damien DURAND

Jean-François LEPY

Maryse SABOULARD

Tiana SMADJA

Victor GUYON

Julien BARRE

Sumer JAVED

Mathilde HUSSONNOIS

Sandra LEPERCHE

Hélène BOURGADE

Daniel SOARES

Pierre CLAQUIN

Guillaume LAURENT

Marie-Hélène ANGOT

Jean CHIBON

Gilbert HASCOET

Sébastien BIDAUD

Stéphanie POTDEVIN, Pâtisseries des Flandres

Mathias ICARD, Château de l’Orangerie

Christophe BATANERO, PANEM

Nathalie WAGNER, HAROPA

Gilbert HASCOET, Bretagne Commerce International

Daniel SOARES, Interfel

Olivier RICHARD, Ambassade de France à Pékin

François BLANC, Ambassade de France à Pékin

## Ordre du jour

I. Ouverture 4

II. Election du Vice-Président 4

Partie I : Bilan de la feuille de route 2021 5

III. Bilan de l’axe 1 : Accompagner les entreprises dans la durée 5

Actions conduites et résultats 5

Témoignage d’une entreprise ayant bénéficié d’une restitution d’étude 6

Témoignage d'une entreprise ayant bénéficié du chèque relance export et du chèque relance export agro 6

Témoignage d'une entreprise ayant participé à un projet d’exportation collaborative financé par les pouvoirs publics (MAA ou FAM) 6

Echange avec les participants 7

IV. Bilan de l’axe 2 : ouvrir de nouveaux marché et maintenir l’accès aux marchés existants 7

Actions conduites et résultats 7

Témoignage sur le travail effectué sur le Brexit 9

Témoignage d'un acteur participant au groupe de travail sur le transport maritime 9

Echange avec les participants 10

V. Bilan de l’axe 3 : Promouvoir les produits français 10

Actions conduites et résultats 10

Témoignage d’une interprofession ayant participé à des actions BtoB et BtoC sous la bannière Taste France 10

Témoignage d'une chancellerie et d'un CAA sur une problématique agricole portée à haut niveau, à travers la diplomatie économique 11

Echange avec les participants 11

Partie II : Echanges sur les axes de travail 2022 12

VI. Perspectives proposées pour 2022 12

Echange avec les participants 14

VII. Conclusion du président 14

*La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Monsieur LOISEAU.*

##### Ouverture

M. LOISEAU souligne l’importance de vérifier que la feuille de route, dont un bilan sera présenté au cours de la réunion, est en phase avec les attentes des filières et des entreprises.

M. LAMBERT rappelle que l’export reste stratégique pour le secteur agricole et l’alimentaire. Il souligne que la CTI est le lieu privilégié de concertation avec l’ensemble des filières, où sont définies les grandes orientations. Depuis sa création, la CTI a pour objectif de rassembler l’ensemble des acteurs afin de mettre en place des actions cohérentes qui soient les plus efficaces possible.

La crise du Covid a occasionné des moments difficiles. Des partenaires comme les Etats-Unis ont pris des mesures qui ont impacté certaines filières, en particulier la filière viticole. A ce jour, un certain nombre de signes sont encourageants. La nouvelle administration américaine a suspendu l’application de droits additionnels sur le marché américain. Cependant, l’accès à certains marchés, notamment la Chine, l’Algérie et la Russie, reste compliqué et nécessite des interventions à la fois au niveau technique et au niveau politique.

Il est malgré tout à noter que les exportations sur les neuf premiers mois de l’année sont en augmentation sensible par rapport à 2020 et par rapport à 2019.

##### Election du Vice-Président

M. LOISEAU fait savoir que Guillaume ROUÉ a cessé son activité agricole et a donc démissionné de ses mandats. Thierry MEYER a présenté sa candidature pour le remplacer en tant que Vice-Président.Aucun autre candidat ne s’est porté volontaire.

M. LOISEAU souligne que le tandem Président / Vice-Président a vocation à représenter l’ensemble du secteur végétal et du secteur animal.

Mme PAQUETTE explique les modalités du vote, qui se déroulera par voie électronique, *via* Zoom. Plusieurs délégations de vote ont été données.

*A la suite d’une question d’un participant sur les délégations de vote, le constat est fait qu’il convient de vérifier dans le règlement qu’un membre peut avoir plus que deux mandats. De ce fait, le vote ne se déroulera pas en séance. Il sera ouvert à la suite de la réunionpour permettre aux membres de se prononcer.*

### Partie I : Bilan de la feuille de route 2021

##### Bilan de l’axe 1 : Accompagner les entreprises dans la durée

###### Actions conduites et résultats

Mme STIMMER rappelle les sept objectifs qui avaient été fixés pour cet axe et présente les actions conduites :

1. Prioriser et valoriser des veilles et des études, avec un effort particulier sur les outils de restitution assurant un accès élargi et gratuit :

Des restitutions d’études ont été faites, parfois par webinaires, notamment sur le Mexique et le e-commerce. Un nouveau format de restitution par le biais d’un mini-site internet a été proposé pour l’étude sur la Côte d’Ivoire.

1. Mettre en place des plans d’actions collectifs inter-filières sur des zones géographiques privilégiées pour développer une méthode collective :

En 2021, l’accent a été mis sur l’Allemagne, le Japon, le Mexique et la Côte d’Ivoire.

1. Mettre en place une méthodologie visant à analyser les opportunités commerciales prioritaires :

Les professionnels ont été consultés dans le cadre d’un groupe de travail « Opportunités Pays ». Il a été décidé de travailler spécifiquement sur l’Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis et Singapour, en plus du Mexique et de la Côte d’Ivoire qui étaient des pays déjà traités.

1. Conduire une réflexion stratégique de diversification des débouchés pour certaines filières :

Le travail s’étendra à des nouveaux marchés, à savoir les Emirats Arabes Unis et l’Arabie Saoudite. Les stratégies des filières présentées dans le cadre des comités SPS sont prises en compte pour l’élaboration des priorisations par couples pays/produits dans le domaine SPS.

1. Faire un retour d’expérience sur les dispositifs à l’assurance-crédit court terme opérés par Bpifrance Assurance Export :

Une réunion de retour d’expérience a été organisée avec la DGPE et la DGTrésor. Au premier semestre 2021, les dispositifs ont été prolongés jusqu’au 30 juin 2021. Les principaux assureurs-crédit actifs en France ont donné leur accord pour proroger le programme CAP Relais. CAP Francexport et CAP Francexport+ ont été prorogés et renforcés pour tenir compte des spécificités du secteur agro. Au deuxième semestre, il a été décidé de maintenir les dispositifs « ligne-à-ligne », CAP, CAP+ et Cap Francexport jusqu’à la fin de l’année.

1. Partager des informations sur les dispositifs « chèque relance export » et « chèque relance export agro :

D’octobre 2020 à juillet 2021, 1 580 chèques relance export ont été attribués aux entreprises du secteur agroalimentaire, soit 30 % de l’ensemble, tous secteurs confondus, et 630 chèques relance export agro attribués à plus de 500 entreprises pour un montant cumulé de 800 000 euros, dont les trois quarts à destination des entreprises du secteur des vins et spiritueux.

1. Suivre et valoriser des projets d’exportation collaborative :

Un appel à projets national « Structuration des filières » et un dispositif régional DiNAII ont été mis en place. Trois projets lauréats sélectionnés en 2019 ont été mis en œuvre jusqu’en 2021. Pour DiNAII, aucun nouveau projet n’a été financé en 2021, mais les projets de 2020 ont été mis en œuvre.

###### Témoignage d’une entreprise ayant bénéficié d’une restitution d’étude

Mme POTDEVIN présente l’expérience de la Pâtisserie des Flandres, PME familiale présente à l’export depuis 2014 et qui réalise aujourd’hui 20 % de son chiffre d’affaires à l’export, en particulier vers les Etats-Unis et l’Asie. L’entreprise souhaite se développer en Europe.

L’importateur allemand des produits de l’entreprise a arrêté son activité d’importation à cause de la crise du Covid. Une étude réalisée par Business France a permis à l’entreprise d’obtenir de nombreuses informations. Après des discussions avec la référente Team France, un point marché a également été fait avec un expert marché Business France en Allemagne. Une mission commerciale en Allemagne a pu être organisée grâce à un chèque relance export. Un accord a ainsi pu être conclu avec un nouvel importateur.

###### Témoignage d'une entreprise ayant bénéficié du chèque relance export et du chèque relance export agro

M. ICARD indique que le Château de l’Orangerie, propriété familiale de 250 hectares dans l’Entre-Deux-Mers, commercialise ses vins à l’étranger depuis plus de vingt ans grâce à l’aide de Business France. 35 % du chiffre d’affaires est réalisé à l’export, pour les deux tiers vers l’Asie, essentiellement la Chine et le Japon. Un bureau de représentation a été ouvert à Shanghai.

L’entreprise a bénéficié en 2021 de quatre chèques relance export et d’un chèque relance export agro qui lui ont permis de faire de la prospection sur de nouveaux marchés en Europe de l’Est et en Afrique et de pérenniser sa présence en Chine. Des Tastin’France ont notamment été organisés grâce à ces chèques. L’entreprise sera également présente sur le salon ProWein.

M. ICARD souligne la réactivité de Business France et la simplicité d’activation du chèque relance export. Il appelle à reconduire le dispositif chèque relance export agro en 2022 et à instaurer un chèque relance « Promotion Europe » et un chèque relance export interprofession.

###### Témoignage d'une entreprise ayant participé à un projet d’exportation collaborative financé par les pouvoirs publics (MAA ou FAM)

M. BATANERO présente la solution PANEM qui est une solution de froid permettant de retarder la fermentation de la pâte. La société réalise entre 30 et 40 % de son chiffre d’affaires grâce à l’exportation de ses produits, et exporte vers 65 pays dans le monde.

A l’export, le constat est que les différentes entreprises françaises de ce secteur d’activité sont dispersées, alors que les entreprises allemandes, hollandaises ou espagnoles ont l’habitude de se regrouper pour exporter. De ce fait, l’idée d’avoir un outil permettant de promouvoir le savoir-faire français à l’international, en proposant une offre globale, est née. Grâce à plusieurs aides, 12 entreprises françaises ont participé à un outil de développement pour visualiser l’ensemble du process de panification industriel et semi-industriel. L’outil propose une visite virtuelle d’une ligne de production, améliorant ainsi la connaissance de tous les acteurs de l’ensemble de la ligne.

###### Echange avec les participants

Mme POTDEVIN souligne la qualité de l’accompagnement apporté durant la période du Covid, en particulier par la Team France Export.

M. MEYER salue l’action de FranceAgriMer et de la DGAL, notamment auprès de la filière Porc. FranceAgriMer a par exemple, en 2021, aidé à l’organisation d’audits pour des exportations vers la Chine.

M. LEPY observe que les économies de certains pays vers lesquels les produits céréaliers français sont exportés sont très fragilisées à cause de la crise sanitaire, par exemple le Maghreb et l’Afrique subsaharienne, avec des difficultés de financement des approvisionnements. Il appelle à réfléchir avec les pouvoirs publics français à des dispositifs pour continuer à assurer les exportations, et donc la sécurité alimentaire des pays, et pour sécuriser les flux si les banques commerciales ne veulent plus prendre de risques.

M. LOISEAU confirme l’importance que les entreprises françaises ne soient pas mises en difficulté à cause de risques liés à la solvabilité d’un pays ou à des turbulences politiques. La sécurisation de ces entreprises fait partie du rôle des pouvoirs publics.

Par rapport aux retours d’expérience qui ont été faits, M. CHIBON souligne que Business France était effectivement attaché à la simplicité d’accès aux dispositifs et à la présence en proximité.

##### Bilan de l’axe 2 : ouvrir de nouveaux marché et maintenir l’accès aux marchés existants

###### Actions conduites et résultats

Mme STIMMER, Mme ANGOT et M. OLLIVIER rappellent les neuf objectifs qui avaient été fixés pour cet axe et présentent les actions conduites :

1. Valoriser les travaux sur la compétitivité des filières en lien avec le plan de relance :

Un groupe de travail « DiagComExt » a été mis en place pour analyser les données du commerce international et élaborer une synthèse bibliographique. Dix groupes de travail par filière ont été constitués pour dégager de l’expertise sur les principaux déterminants de l’évolution de la compétitivité de leur filière. Il en est ressorti un rapport sur la compétitivité des filières qui a été transmis au ministre de l’Agriculture.

1. Elaborer des éléments de communication permettant d’éclairer le débat public sur les échanges internationaux dans les secteurs agricoles et agroalimentaires :

Le ministre de l’agriculture est intervenu à de nombreuses reprises pour rappeler qu’une « agriculture forte est une agriculture qui exporte ».

1. Consolider le dispositif de priorisation des dossiers sanitaires et phytosanitaires pour faciliter le portage politique et s’assurer de travailler sur des dossiers porteurs dans le cadre des stratégies export des filières :

Pour la peste porcine africaine et l’influenza aviaire par exemple, on observe qu’au fil des crises qui se répètent, les actions menées sont pérennisées. Les pays tiers sont ainsi de plus en plus nombreux à appliquer le principe de zonage selon lequel les départements qui ne sont pas touchés par la maladie peuvent continuer à exporter. Les dommages à l’exportation de la dernière crise d’influenza aviaire 2020/2021 se sont chiffrés à 20 millions d’euros, contre 120 millions en moyenne lors des deux précédentes crises.

La mise en place d’audits en visioconférence permet, durant la crise du Covid, de continuer à avoir un lien avec les autorités sanitaires de pays tiers.

Lors des Comités export SPS, copilotés par FranceAgriMer et la DGAL, des décisions collectives de priorisation ont été prises pour des couples pays/produits sur six mois. Onze dossiers ont été résolus en 2021, six pour le domaine animal et cinq pour le végétal.

1. Sécuriser les dispositifs de certification et de formation des opérateurs à la prise en compte des exigences spécifiques d’enregistrement de certains pays tiers :

Une nouvelle réglementation chinoise, le décret 248, impose à de nouvelles catégories de produits d’être soumises à des procédures d’enregistrement ou d’agrément. Un travail a été fait pour répondre à ces nouvelles exigences. Une priorité a été mise sur la filière viande en 2021. Des grilles d’inspection ont été élaborées afin de pouvoir préqualifier les établissements souhaitant exporter vers la Chine. FranceAgriMer a mis à la disposition des professionnels une page « Chine » sur le site internet, avec des éléments sur la réglementation chinoise. Une offre de formation a aussi été développée pour les entreprises et les fédérations.

1. Gérer les exigences sanitaires et phytosanitaires de certains pays tiers :

Un groupe de travail a été constitué sur les maladies émergentes dans le domaine végétal. Il a permis de définir une méthode de travail.

1. Professionnaliser le volet « agrément » :

Les agréments doivent entrer dans la négociation, comme c’est le cas pour la certification. Un groupe de travail « Agréments » a été mis en place et a formulé à destination des différents acteurs des recommandations qui seront implémentées en 2022. Trois guides ont, par ailleurs, été rédigés sur l’utilisation de l’outil Expadon 2. Une assistance en ligne a également été développée par FranceAgriMer pour aider les opérateurs à déposer leurs demandes d’agrément. Le délai de la procédure des demandes d’agréments est généralement entre deux et trois mois.

M. LOISEAU souligne qu’il serait intéressant de comparer avec les autres pays européens les délais relatifs aux demandes d’agréments, en vue de s’améliorer.

1. Poursuivre l’accompagnement des filières dans le cadre du Brexit :

La cellule « Brexit », mise en place en octobre 2019, se réunit environ une fois par mois. Elle fait notamment un suivi de la réglementation et traite des sujets remontés par les professionnels.

Un groupe de travail « Ultra-frais » s’est également réuni pour traiter des difficultés liées à la durée de vie courte des produits.

Les outils Traces et Traces NT Phyto sont déjà mis en place et des webinaires ont été organisés pour former les professionnels à ces outils. Des informations sont aussi disponibles sur le site de FranceAgriMer.

Deux courriers ont par ailleurs été adressés par les familles professionnelles aux représentants européens des filières pour appuyer l’action de l’Etat en faveur de la dématérialisation de Traces NT et pour alerter sur les problématiques à venir.

M. LEPY insiste sur le caractère essentiel du travail effectué sur les aspects sanitaires et de certification. Pour faire de l’export, les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre par les services de l’Etat. M. LEPY appelle à maintenir les groupes de travail avec toutes les parties prenantes. Ces groupes de travail ont permis de résoudre un certain nombre de problèmes.

1. Réaliser le retour d’expérience de la nouvelle gouvernance interministérielle de la logistique pour une meilleure prise en compte des besoins des filières :

Trois réunions d’un groupe de travail spécifique sur les problématiques d’exportation à partir des ports français ont été organisées. Un séminaire s’est également tenu pour présenter la stratégie portuaire française. Une formation sera dispensée au second semestre 2022 sur le thème « Mieux maîtriser son fret ».

1. Valoriser les travaux sur les nouvelles routes de la soie ferroviaires vers l’Asie :

Cet objectif a été moins bien atteint que les autres. Une seule réunion du groupe de travail sur les routes de la soie s’est tenue. Il n’y a pas eu de trains test partis en 2021.

###### Témoignage sur le travail effectué sur le Brexit

M. HASCOET représente Bretagne Commerce International, association d’entreprises qui est un outil du Conseil régional et de la CCI Bretagne pour aider les entreprises bretonnes à se développer à l’international et pour attirer les investisseurs étrangers en Bretagne. Sur l’année 2020, 1 800 entreprises ont été accompagnées.

Concernant les actions sur le Brexit, en 2019, 480 entreprises ont participé aux 12 réunions organisées. En 2020, 487 entreprises ont participé aux trois webinaires organisés et 280 actions individuelles ont été menées. En 2021, 417 actions individuelles ont été menées et 7 webinaires ont été organisés.

BCI a collaboré avec FranceAgriMer pour informer, sensibiliser et conseiller les entreprises bretonnes sur le Brexit.

M. HASCOET indique que les besoins d’information des opérateurs portent surtout sur le nouveau module Traces NT et sur la dématérialisation des documents.

###### Témoignage d'un acteur participant au groupe de travail sur le transport maritime

Mme WAGNER, responsable de la division marketing d’HAROPA, indique qu’un groupe de travail sur le transport maritime, organisé avec FranceAgriMer, s’est tenu courant avril.

La crise sanitaire a mis en évidence la fragilité des infrastructures portuaires dans le monde et a déréglé le fonctionnement de tous les grands ports, avec beaucoup de congestion. Les bateaux subissent des retards. Le port du Havre a néanmoins réussi à limiter l’attente des bateaux. Les pénuries de capacités à bord des bateaux et les pénuries d’équipements ont impacté les capacités d’export des entreprises. Des échanges ont eu lieu sur ces sujets dans le cadre du groupe de travail.

Un accompagnement est proposé aux entreprises importatrices et exportatrices par rapport aux difficultés avec les compagnies maritimes et face au taux de fret très élevé. Une journée de découverte du port du Havre sera également organisée fin mars, afin de mieux connaître les différents métiers intervenant dans l’export et leurs interactions.

HAROPA a prévu des terminaux déportés afin de réduire les coûts de stationnement. Les horaires d’ouverture des terminaux ont été étendus pour fluidifier l’entrée et la sortie des conteneurs. L’accentuation de la numérisation des chaînes logistiques permettrait aussi d’améliorer la situation.

Mme WAGNER souligne que les compagnies maritimes ont aujourd’hui, par rapport à la période d’avant Covid, davantage les moyens d’investir dans la décarbonation de la chaîne logistique et elle s’en réjouit.

###### Echange avec les participants

M. LAFITTE constate que les compagnies sont désormais de grosses entreprises internationales, moins nombreuses qu’auparavant. Il se demande s’il n’y a pas eu une entente entre elles pour faire monter le fret aussi rapidement.

Mme WAGNER fait savoir que ce soupçon n’est *a priori* pas avéré. Les alliances ont été prorogées en 2020.

##### Bilan de l’axe 3 : Promouvoir les produits français

###### Actions conduites et résultats

Mme STIMMER rappelle les trois objectifs qui avaient été fixés pour cet axe et présente les actions conduites :

1. Porter à haut niveau, à travers la diplomatie économique, les problématiques agricoles et agroalimentaires :

Des interventions ont été réalisées à tous les niveaux de l’Etat, par le Président de la République et les ministres, pour défendre différents dossiers. Sur le zonage porcin, avec la Chine, la signature d’un accord est espérée très prochainement. Sur le vin, avec les Etats-Unis, les tarifs US ont été levés. Sur les volailles, avec l’Arabie Saoudite, une continuité des exportations a pu être maintenue. Avec la Russie, un moratoire sur la loi vitivinicole a été mis en place.

1. S’approprier la marque « Taste France » et faire un retour d’expérience sur la mobilisation de ses outils :

Des opérations BtoC et BtoB ont été mises en place, auxquelles 1 500 entreprises ont participé.

1. Promouvoir les savoir-faire grâce à la coopération et l’expertise technique internationale :

Un Comité d’appui au développement de la coopération institutionnelle a été instauré en 2021. Deux réunions de ce Comité se sont tenues. 28 projets de coopération ont été présentés. Le groupe de travail a permis de développer la concertation sur l’importance de diffuser le cadre institutionnel agricole français pour faciliter le dialogue économique. Une réflexion a été entamée sur les synergies à trouver pour valoriser l’expertise agricole et vétérinaire française à l’international. Un besoin de mutualisation des informations et de capitalisation des différents projets de coopération a été mis en lumière.

###### Témoignage d’une interprofession ayant participé à des actions BtoB et BtoC sous la bannière Taste France

M. SOARES, responsable du service Europe et International d’Interfel, présente la marque Taste France, utilisée pour promouvoir le savoir-faire français et la filière Fruits et légumes, qui exporte environ 25 % de sa production.

Des actions digitales ont été menées en Europe, notamment à travers le Taste France Magazine et le salon Fruit Attraction avec Business France. Des Masterclass ont été organisées pour former les futurs chefs à la cuisine des produits français.

En Asie, de la promotion a été faite en points de vente en diffusant des messages sur la qualité, ainsi que de la publicité outdoor au Vietnam.

En Amérique, des actions d’animation ont été mises en place en Colombie. Des participations à des salons sont prévues.

Au Moyen-Orient, des actions d’animation en points de vente sont mises en œuvre. Une présence sera assurée à l’Exposition universelle de Dubaï.

###### Témoignage d'une chancellerie et d'un CAA sur une problématique agricole portée à haut niveau, à travers la diplomatie économique

M. RICHARD et M. BLANC font un point sur les négociations relatives au zonage en cas de peste porcine africaine. Les autorités sanitaires chinoises ont refusé, en 2018, de travailler sur le zonage, générant un blocage. La visite présidentielle de novembre 2019 a été l’occasion de relancer la discussion sur le plan politique et la déclaration conjointe a finalement acté que les négociations techniques devaient être relancées et aboutir. Dans le cadre du processus de négociations, lorsque les autorités sanitaires chinoises bloquent au niveau technique, le politique est sollicité.

Les négociations ont débuté en janvier 2020. La crise du Covid a cependant été un prétexte pour les autorités chinoises pour suspendre les discussions, qui ont finalement repris en 2021. Les autorités chinoises ont essayé en juillet 2021 de faire signer un accord qui n’aurait pas eu de conséquences pratiques. La démarche sera relancée lors du prochain dialogue économique et financier de haut niveau du 13 décembre. La négociation est désormais dans sa phase finale et les choses semblent mieux engagées qu’en juillet.

###### Echange avec les participants

M. LOISEAU souligne que la diplomatie, en particulier en Chine, se construit sur le temps long.

A propos du bilan 2021, M. LAMBERT souligne qu’il y a eu des avancées sur tous les sujets qui avaient fait l’objet d’un focus particulier lors des Etats généraux de l’alimentation. L’exportation collaborative est notamment très prometteuse. En outre, le secteur agro est précurseur sur la marque « France », basée sur des valeurs partagées par l’ensemble de la profession.

M. LAMBERT énonce toutefois un point de vigilance sur le Brexit car les Britanniques ne cessent de reporter le moment où ils mettront en place des dispositions de certification sanitaire. Il faudra être prêts pour pouvoir réagir au plus vite, ce qui sera facilité par les instances de concertation existantes.

### Partie II : Echanges sur les axes de travail 2022

##### Perspectives proposées pour 2022

M. CHIBON rappelle que la situation actuelle, marquée par la pandémie de Covid, est complexe et source de difficultés. Des points positifs sont néanmoins à soulever. Ainsi, des indicateurs macro montrent qu’à l’été 2021, le niveau d’export français était revenu à 98 % de son niveau de 2019. Les entreprises exportatrices françaises sont au nombre de 132 000, tous secteurs confondus, alors qu’elles étaient 120 000 il y a cinq ans. Ceci démontre une certaine résilience des entreprises exportatrices, de même que l’efficacité des mesures publiques, comme le plan de relance. Ce dernier a été prolongé au moins jusqu’à octobre 2022.

Les besoins de traduction, pour un site internet ou un catalogue, justifieront le versement de 800 000 euros supplémentaires, venant s’ajouter au dispositif du chèque relance export qui se poursuivra. Un chèque relance export formation sera également mis en place. Le chèque relance VIE sera reconduit.

Depuis un an et demi, les processus et les accompagnements ont été digitalisés, ce qui a permis de gagner en agilité. Certaines actions BtoB ciblées ont bien fonctionné en digital, mais ce n’est pas le cas des salons.

En termes d’orientations pour l’an prochain, l’idée est de se rapprocher de la volumétrie d’avant la crise pour ce qui est des salons ou des autres actions BtoB du programme FranceExport. Il restera difficile de se rendre sur les salons en Asie. Business France proposera une offre de représentation spécifique. Les actions BtoB seront digitalisées ou digitalisables, ce qui permettra de s’adapter aux évolutions de la situation sanitaire.

En matière de visibilité, les e-vitrines monteront en puissance pour les vins et spiritueux et pour les produits alimentaires. Elles sont gratuites et accessibles aux entreprises sur un TastIn, un salon ou une action du programme FranceExport de Business France.

M. LOISEAU précise que les entreprises exportatrices dans le secteur agro sont au nombre de 20 ou 22 000.

M. PACHOLEK ajoute que l’exportation collaborative continue à être développée avec le soutien du ministère de l’Agriculture, à travers le dispositif DiNAII piloté par les DRAAF. Les entreprises doivent se tourner vers les DRAAF pour pouvoir en bénéficier.

Sur l’assurance-crédit export, le dialogue avec la DGTrésor se poursuivra pour faire valoir les spécificités du secteur agro.

Pour la logistique, les groupes de travail au niveau de FranceAgriMer permettront de veiller à la prise en compte des besoins du secteur. Une nouvelle gouvernance interministérielle de la logistique s’est mise en place. Le rapport CGAER-CGDD sur les flux logistiques agroalimentaires pourra être valorisé l’an prochain.

M. MARTINS-FERREIRA présente les perspectives export SPS. Le partage d’informations sera renforcé entre les interprofessions, l’administration et FranceAgriMer.

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l’Union européenne, la France pilotera des groupes de travail sur les exportations dans le domaine animal comme végétal.

Les outils de portage doivent être développés, en veillant à coordonner les négociations et le calendrier diplomatique. Sur le dossier avec la Chine, il est à noter que la France est l’unique pays à pouvoir, demain, bénéficier d’un accord de reconnaissance du zonage PPA.

Dans le domaine végétal, les priorisations en matière de détection des organismes nuisibles doivent être revues.

Les stratégies export filières, initiées en 2019, devront faire l’objet d’une révision.

Les accords de libre-échange, qui contiennent un volet SPS, ne sont peut-être pas suffisamment utilisés comme levier d’action avec les pays tiers. Il conviendra donc de se montrer plus stricts avec ces pays et de mettre la Commission européenne devant ses responsabilités.

Sur le Brexit, de véritables contrôles seront réalisés à partir de juillet à l’entrée du territoire britannique. Il faudra regarder avec vigilance la façon dont les Britanniques contrôleront les matières françaises. Il y aura de toute évidence des blocages.

Il importera d’être vigilants sur la façon dont les autorités chinoises réagiront à la suite du déploiement à partir du 1er janvier 2022 des décrets 248-249.

En matière de santé animale, l’influenza aviaire est réapparue sur le territoire français. Une base de données incluant les certificats et les exigences des pays tiers à l’égard des différentes maladies a été élaborée par la filière laitière. Le travail devra être étendu aux autres filières.

La loi Santé animale, entrée en application le 21 avril 2021, modifie la catégorisation des maladies, ce qui a aussi des incidences sur les exigences en matière de certification à l’export. Un travail de repriorisation des négociations des certificats sanitaires devra être effectué.

A l’horizon de mai 2022, le statut « risque négligeable » pour l’ESB devrait être recouvré, laissant espérer l’ouverture de nouveaux marchés et un allègement des restrictions, notamment sur l’âge des animaux dont la viande est exportée.

Pour ce qui est de la préqualification, pour aider les professionnels à mieux préparer les dossiers d’agrément et à obtenir des autorisations d’exportations, un arrêté devrait entrer en application le 1er mars 2022.

M. BIDAUD, pour la direction de la diplomatie économique du ministère des Affaires étrangères, indique que, malgré l’impact de la crise sanitaire sur le calendrier diplomatique en 2021, de nombreux échanges bilatéraux ont pu se poursuivre. En plus des négociations avec la Chine sur le zonage, les exportations de volailles vers l’Arabie Saoudite ont pu être maintenues grâce à l’intervention, cet été, de M. LE DRIAN et de M. RIESTER. Avec la Russie, les ministres ont également été mobilisés pour sécuriser un moratoire sur la loi vitivinicole.

Ces sujets n’impliquent pas systématiquement l’intervention des ministres. Le réseau diplomatique réalise un travail de fond indispensable pour débloquer les dossiers. De plus, les ambassadeurs sont directement mobilisés sur ces enjeux qui revêtent une dimension stratégique.

La mobilisation se poursuivra en 2022 sur un certain nombre de barrières qui freinent le développement des exports dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Du fait de la crise sanitaire, les délégations d’entreprises accompagnant traditionnellement les déplacements des ministres ont été très réduites. L’idée serait d’identifier un ou deux événements en 2022 auxquels des dirigeants d’entreprises, d’interprofessions ou de fédérations participeront.

M. PACHOLEK indique que la marque Taste France poursuivra son développement en 2022 à travers des actions physiques et digitales. La communication sera amplifiée.

Les dispositifs-cadres arrivant en fin de cycle, à savoir la convention entre le ministère de l’Agriculture et Business France et la concession de service public avec Sopexa, des bilans seront réalisés. Une proposition législative pour le nouveau programme de promotion européen pourrait être adoptée en 2023 et mise en œuvre en 2024.

##### Conclusion

Mme AVELIN souligne que la réunion de ce jour montre que les discussions et les groupes de travail donnent véritablement lieu à des actions concrètes, au bénéfice des filières et des entreprises. Le travail de la CTI est donc utile. Mme AVELIN estime que la CTI joue bien son rôle d’assurer une cohérence dans l’action des pouvoirs publics et du secteur privé.

Les axes de travail et la feuille de route pour 2022 doivent à présent être définis. Un projet de feuille de route a été transmis aux membres de la CTI. Ces derniers sont invités à faire part de leurs observations écrites d’ici la fin de l’année. D’après les échanges qui se sont tenus, la feuille de route 2022 s’inscrira dans la continuité des actions déjà engagées.

M. LOISEAU confirme l’utilité des travaux au niveau de la CTI. Il appelle de ses vœux l’approfondissement des travaux déjà engagés, sans élargir à d’autres sujets. La CTI a en effet une obligation de résultat et doit pouvoir démontrer que ses travaux portent leurs fruits et amènent des points d’amélioration pour les filières. Les témoignages sont, ici, d’une particulière importance.

*La séance est levée à 12 heures 20.*